

L'ABBÉ BERNIER

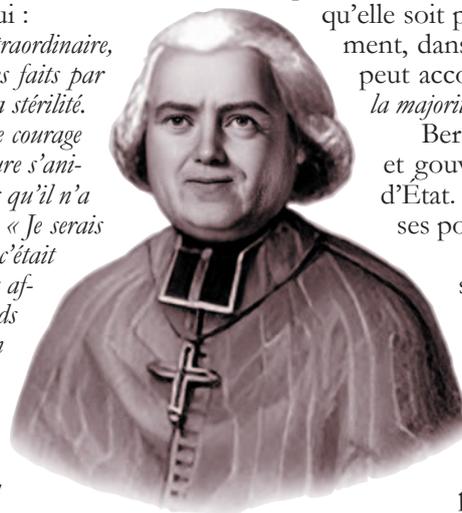
Intrigues parisiennes (3/3)

• *Pressions, pièges et mensonges* • *Ambitions ecclésiastiques*
• *Jureurs impénitents* • *Dans l'intimité de Pie VII* • *Chouans trahis*

Nous sommes en février 1800. L'abbé Bernier est installé à Paris. Il rencontre fréquemment Bonaparte à la Malmaison. Pie VI était mort le 29 août 1799 à Valence, et on attendait l'élection de son successeur (Pie VII sera élu le 14 mars 1800). Aussi les conversations entre les deux hommes tournent-elles souvent autour du clergé, l'un et l'autre espérant que l'arrivée d'un nouveau pape favorise l'apaisement religieux. Bonaparte voit dans l'abbé Bernier un outil efficace pour amener une réconciliation entre l'Église et l'État... et une conversion du clergé d'Ancien Régime en police sacrée dévouée à sa personne !

Dans une lettre datée du 15 février, l'abbé Bernier étale son admiration sans borne pour lui :

Le Premier Consul est un homme extraordinaire, qui sent parfaitement que tous les sacrifices faits par les Vendéens ne peuvent être condamnés à la stérilité. Quand je lui raconte la piété et les traits de courage dont plus d'une fois j'ai été le témoin, sa figure s'anime, on croirait qu'il est jaloux de ces soldats qu'il n'a pas commandés. Il m'a dit plus d'une fois : « Je serais fier d'être Vendéen », et il me demande si c'était seulement pour leurs princes que les paysans affrontaient ainsi tous les dangers. Je lui réponds que les Bourbons avaient bien leur part d'un semblable dévouement, mais que le plus grand nombre des paysans ne combattaient ainsi que parce qu'on avait touché à leur foi et à leurs prêtres. Plus d'une fois il m'a dit : « Je leur rendrai tout cela. Ne faut-il pas faire quelque chose pour ceux qui ont tant fait en faveur de la religion ? » J'ai la certitude qu'il le fera, car jamais, peut-être, homme n'a saisi si bien la portée des choses.



Au printemps 1800, avant de partir pour l'Italie, Bonaparte invite l'abbé Bernier à reprendre possession de sa cure de Saint-Laud, et à parcourir les paroisses vendéennes en vue de les catéchiser... mais aussi de surveiller les prêtres et ceux qui pourraient susciter des troubles.

L'abbé Bernier revient à Paris en septembre 1800, et s'accommode fort bien de la publicité dont les journaux l'honorent. Il fréquente de nouveau Bonaparte au grand dam des vieux tenants du jacobinisme. Le Consul se justifie alors : *Je sais que c'est un scélérat, mais j'en ai besoin.*

Négociateur du Concordat

Rome envoie alors à Paris le cardinal Spina dans l'optique d'un futur concordat, *pour observer et avertir*, mais sans qualité de ministre plénipotentiaire. Et c'est en habits laïques que le cardinal arrive à Paris le 5 novembre suivant.

Bonaparte cherchait à obtenir un clergé, sinon hostile, du moins indifférent à la monarchie déchue. Et ce fut le rôle de l'abbé Bernier de l'informer des uns et des autres. Il put ainsi produire une liste de clercs « compatibles » en octobre 1800. Le curé de Saint-Laud se retrouvait ainsi dans une position d'intermédiaire entre l'Église et le pouvoir politique... mais au service du second !

Les premières difficultés ne tardent pas : Bernier – et donc le pouvoir – exige la démission des anciens évêques : mesure exorbitante pour le cardinal Spina. Il veut également imposer au clergé un serment de fidélité à la constitution : *chose inutile si la constitution est orthodoxe, et impossible si elle ne l'est pas*, rétorque Spina. Un autre sujet conflictuel réside dans les propriétés de l'Église spoliées par l'État, puis revendues régulièrement. Pour le cardinal, les nouveaux acquéreurs sont, du point de vue de la morale, des receleurs de biens volés, et donc tenus à restitution. Pour Bernier, c'est un fait acquis et irréversible. Il y a encore l'épineuse question du statut de l'Église : côté catholique, on exige qu'elle soit proclamée *religion d'État* ; côté gouvernement, dans le contexte post-révolutionnaire, on ne peut accorder davantage que le titre de *religion de la majorité des Français*.

Bernier agissait du point de vue politique et gouvernemental, mettant en avant la raison d'État. Spina répondait en théologien. Les choses pouvaient durer longtemps...

Un obstacle supplémentaire s'opposait à la signature d'un concordat : le clergé jureur schismatique – à la tête duquel régnait le sinistre Talleyrand – demandait à Bonaparte la même bienveillance du gouvernement pour lui, que l'Église en montrait pour le clergé catholique. Ceci ne facilitait pas la tâche de l'abbé Bernier : une troisième force interférait dans la difficile recherche d'un accord entre les deux autres !

Pressions sur le cardinal Spina

Aussi Bernier décide-t-il d'user de procédés insidieux pour arriver à ses fins :

Le cardinal Spina, éloigné à 10 jours de voyage du Saint-Siège, et ne pouvant correspondre avec ce dernier qu'avec l'autorisation des autorités françaises, va faire l'objet d'une odieuse pression de la part de l'abbé Bernier, prêt à tout pour obtenir du prélat une signature qu'il n'était même pas habilité à donner ! Ainsi le prêtre angevin suggère-t-il que le pape est disposé à tous les sacrifices pour obtenir une régularisation de la situation ecclésiastique en France, puis lui écrit (23 janvier 1801) en termes menaçants pour lui faire signer la 4^e version du traité, le rendant personnellement responsable devant Dieu et l'Église d'un éventuel échec.

Dans cette atmosphère tendue, où l'espoir d'un accord de la part des catholiques alourdissait les pressions gouvernementales, Mgr Spina tenait bon et refusait énergiquement de signer les projets présentés. Alors Bonaparte se tourna vers Rome. Il y dépêcha un émissaire, Cacaault. Les discussions se déroulaient en partie double : à Paris avec Talleyrand, et à Rome avec le cardinal Consalvi. L'abbé Bernier, quant à lui, demeurait à Paris où il usait également de tout son pouvoir pour faire pression sur le cardinal Consalvi.



Le card. Giuseppe Spina (1756–1828)

publicques ; qu'il la reconnaît de fait comme culte national, quoi qu'il ne puisse la proclamer par acte solennel que comme la religion professée par le plus grand nombre pour éviter de troubler et de heurter certains esprits.

Un piège grossier tendu au cardinal Consalvi

Ceci précédait de quelques jours un ultimatum avisant le cardinal Consalvi que les pourparlers seraient rompus sans la signature d'un accord dans un délai de 5 jours ! A cet ultimatum de Bonaparte, envoyé le 19 mai, était ad-jointe une lettre de Bernier plus persuasive.

Parvenu à Rome le 28, l'ultimatum n'ébranla pas le pape : nulle concession n'était possible. Mais le gouverne-ment français ne voulait pas la rupture, et Cacault proposa au cardinal Consalvi de se rendre à Paris, de manière à pou-voir traiter directement avec le Premier Consul. Le départ de Rome eut lieu le 7 juin.

A peine arrivé à Paris, fatigué du voya-ge, le cardinal Consalvi est aussitôt convo-qué à un entretien avec Bonaparte, lequel lui renouvelle, en termes diplomatiques, son ultimatum de cinq jours.

Un nouveau projet est présenté au car-dinal. Il l'accepte. Le 12 juillet, on décide de se retrouver le soir à 8 heures pour la signature. Les trois délégués français, Jo-seph Bonaparte, Cretet et l'abbé Bernier, se présentent alors avec un texte sensi-blement différent, mais sans en avertir le cardinal. Celui-ci découvre la supercherie et refuse de signer. Le lendemain, l'abbé Bernier revoit le cardinal pour détendre les relations. Le prélat ne décolère pas, et fait avouer à son interlocuteur sa complicité :

Ce fut alors que d'un air confus et d'un ton embarrassé il balbutia qu'il ne pouvait nier la vérité de mes paroles et la différence des concordats qu'on proposait à signer, mais que le Premier Consul l'avait ainsi ordonné, et lui avait affirmé qu'on est maître de changer tant qu'on n'a point signé (Mémoires du cardinal Consalvi).

Le soir-même, les discussions reprennent. Elles dure-ront 20 heures. On se met enfin d'accord. On transmet le texte à Bonaparte le 14 juillet : fou de rage, il le jette au feu. Il faut encore se remettre au travail. Dans la nuit du 15 au 16, les plénipotentiaires tombent d'accord. Consalvi obtient que les signatures soient apposées immédiatement, de crainte que le Premier Consul ne vienne tout remettre en cause. Le Concordat est conclu.

Ainsi lui écrivit-il le 13 mai 1800 :

Le Premier Consul m'a chargé de dire à Votre Éminence que tout délai ultérieur lui serait personnellement imputé, qu'il l'envisagerait comme une rupture ouverte et fe-rait immédiatement occuper par les troupes françaises, à titre de conquête, les États du Saint-Père. Il ajoute que la France ne peut rester davantage sans religion. Lui, Premier Consul, la protégera solennellement et assistera avec grande pompe à ses manifestations

Cependant, lors de l'audience qu'il accorde au cardinal Consalvi avant son départ pour Rome, Bonaparte lui an-nonce son intention de nommer sept ou huit jureurs aux nouveaux évêchés ! Or ces jureurs étaient schismatiques. Il leur fallait abjurer leurs erreurs pour rentrer dans l'Église...

Pressions sur le cardinal Caprara

A l'automne 1801, Pie VII délègue le cardinal Caprara auprès du gouvernement français pour négocier cette ques-tion difficile. Bonaparte voulait obtenir de lui la promesse qu'il accepterait la nomination d'évêques constitutionnels. Le cardinal est hésitant. L'abbé Bernier et le ministre des cultes Portalis organisent une manœuvre comparable à celle du texte falsifié avec le cardinal Consalvi. On avait décidé de célébrer le lendemain un *Te Deum* à Notre-Dame, l'intention des consuls étant de faire participer les deux clergés. Le cardinal Caprara ne peut s'y résoudre. Le mi-nistre Portalis avance tous ses arguments – dont la colère du Premier Consul en cas de refus. Puis l'abbé Bernier sort de sa poche une lettre prête à signer par Caprara, acceptant la cérémonie du lendemain, et reconnaissant au Premier Con-sul le droit de nommer des évêques constitutionnels. Sous la pression de l'abbé Bernier, un prêtre romain en principe garant de l'orthodoxie, le cardinal signe.

Bernier au service de Bernier

L'accord officiel de l'Église étant obtenu, il restait alors à Bonaparte de nommer des évêques, et il était naturel que l'abbé Bernier fût du nombre. D'autant qu'il était l'hom-me-clé des nominations épiscopales : c'est en effet lui qui rédigeait les notices des « candidats » aux nouveaux évêchés. Et c'est donc lui-même qui rédigea sa propre notice :

Etienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie Bernier. Il est né dans la partie du ci-devant An-jou maintenant unie à la Mayenne, de la famille du médecin Bernier, connu par ses voyages au Mogol et ses ouvrages de médecine. Il a été succes-sivement professeur de philosophie et de théologie à l'université d'Angers, puis vicaire général de La Rochelle. Il fut conduit dans la Vendée par les insurgés trois mois après le soulèvement ; Il a contribué par ses efforts à sauver trois fois ce pays malheureux et à faire accorder la vie, en se jetant aux pieds des chefs, le 18 octobre 1793, à 5700 prisonniers des armées de la république, détenus à Saint-Florent-sur-Loire, qu'une partie des insur-gés voulait immoler après la mort de Bonchamp. Il laisse le Premier Consul qui l'a désigné dans sa note, juge des autres titres qu'il peut avoir à son estime. Il est âgé de 39 ans et fils unique.



Le cardinal Ercole Consalvi

Ainsi, le sacristain de Daon, son père, se retrouve promu au rang de docteur en médecine, explorateur de terres lointaines et auteur d'ouvrages de référence. Quant au célèbre *Pardon de Bon-champ*, il devient tout simplement le *Pardon de Bernier* !

Bernier rêvait de l'archevêché de Paris. Mais face aux hostilités, il proposa à cette fonction Mgr de Belloy, un vieillard de 93 ans, se contentant pour lui de la fonction d'évêque coadjuteur appelé à lui succéder. La ficelle était trop grosse. Face aux oppositions qui rendaient impos-sible son ambitieux destin, il dut se rabattre sur l'évêché de Tours... puis d'Orléans.

Face à l'opiniâtreté des jureurs

Pour les nouveaux impétrants non jureurs, il suffisait de promettre fidélité au nouvel ordre des choses, mais pour les constitutionnels, ayant été déclarés schismatiques, il leur fallait fournir un gage de fidélité au Siège apostolique. Cela se fit facilement pour la plupart d'entre eux, comme Mgr Montault-Désilles, ancien évêque constitutionnel de la Vienne nommé évêque concordataire d'Angers.

Pour les récalcitrants, la situation était plus compliquée, d'autant que le temps pressait : les nouveaux évêques devaient recevoir l'institution canonique au jour de Pâques 1802, soit le 18 avril, et les négociations avec eux ne commencèrent que le 10 ! On trouva une formule suffisamment ambiguë pour donner satisfaction aux constitutionnels, mais sept d'entre eux se maintenaient dans leur obstination : Saurine, Perrier, Le Blanc de Beaulieu, Lacombe, Belmas, Le Coz et Primat. On les réunit chez le légat le 15 (Jeudi-Saint), où on les pria de se soumettre aux brefs de Pie VII, de reconnaître qu'ils avaient pris part au schisme et occupé des sièges sans mission, et de donner au chef de l'Église une marque de déférence : les sept évêques gallicans se révoltèrent.

L'impie Lacombe racontera à un de ses amis, l'abbé Binos, les propos qu'il tint alors au cardinal :

M. le cardinal, nous sommes des évêques français, vous paraissez nous méconnaître. Vous nous proposez de déclarer à Sa Sainteté que nous sommes repentants de ce que nous avons fait en conformité de la Constitution civile du clergé ; jamais, non jamais, cette déclaration ne sera faite par nous. M. le cardinal, si je ne puis être assis sur le siège d'Angoulême qu'en adhérent à cette lettre que vous nous avez donnée, loin de moi l'évêché d'Angoulême, loin de moi votre institution, comme loin de moi votre lettre que je vous remets !

L'abbé Bernier rédigea alors une formule de soumission adoucie, ne contenant aucun désaveu, mais incluant quand même la renonciation à la Constitution civile. Il la soumit au légat, ajoutant à sa missive une formule aussi fautive qu'indélicate : *Je conjure Votre Éminence de se souvenir que votre institution n'est que provisoire et qu'elle peut, par une indulgence provisoire, nous tirer d'un pas difficile.*

Le cardinal Caprara ne tomba pas dans le piège : les investitures à pourvoir n'avaient rien de provisoire puisque les évêques institués jouissaient d'une juridiction pleine et entière sur leurs diocèses ! Le cardinal ne céda pas.

A la suite de cet échec, Bernier et Portalis insistèrent de nouveau et se heurtèrent à un nouveau refus : le cardinal ne pouvait rien céder puisque le point en discussion touchait non à la discipline, mais au dogme, et que ses instructions étaient formelles à cet égard.

Un énorme mensonge...

Le 18, matin de Pâques, nouvel assaut en utilisant un procédé déjà employé avec succès : insistance émue et chantage. On montre au cardinal les terribles perspectives d'un schisme sous sa seule responsabilité. Ce dernier est troublé – et on le serait à moins ! On admet donc une procédure utilisée pour les pacifications de la Vendée : chaque partie fait une déclaration, les deux réunies constituent un

accord ; les évêques nommés signent et reçoivent l'absolution des censures encourues. On leur demande un aveu discret de leurs fautes et une pleine adhésion aux jugements du Saint-Siège sur les affaires de France. Les évêques schismatiques sont ainsi officiellement réconciliés.

Bernier atteste qu'il leur a remis le décret d'absolution et de dispense du légat, et qu'ils l'ont reçu avec le respect convenable. Dans son rapport au cardinal, Bernier précise même qu'*ils ont été réellement touchés de l'indulgence dont on avait usé envers eux et... qu'ils avaient promis, les larmes aux yeux et en l'embrassant, de se conduire comme il convenait à des évêques catholiques, le remerciant de s'être employé à leur réconciliation, et qu'ils ont reçu de bonne grâce et avec des signes de repentir le décret d'absolution...*

Ce rapport était un mensonge grossier ! Pour lui donner plus de crédit, il convainquit l'abbé Pancemont, curé de Saint-Sulpice, absent lors des déclarations des anciens jureurs, de le signer. L'abbé Pancemont fut donc trompé par l'abbé Bernier pour mieux tromper ensuite le cardinal Caprara !

Quant à la renonciation à la Constitution civile du clergé, Lacombe déclara devant le cardinal Caprara que bien loin de regretter d'avoir suivi cette constitution, il était heureux et fier d'y avoir obéi. De même Le Coz, un des comparses de Lacombe, expliquera dans ses mémoires qu'il avait bien signé la formule qui avait été convenue avec Bernier, mais avait refusé l'absolution, déclarant ne renoncer à la Constitution civile que parce qu'elle était abrogée et périmée, sans pour cela l'abjurer ou la condamner !

La régularisation et la nomination des nouveaux évêques était donc réglée le jour de Pâques sur la base de manœuvres, pressions, mensonges et entêtement des jureurs.

Les consécration épiscopales suivirent à Notre-Dame de Paris, l'abbé Bernier étant englobé dans la fournée.

Il n'était qu'évêque d'Orléans, mais espérait encore le chapeau de cardinal. Cependant, dans une lettre au pape datée du 28 août 1802, Bonaparte expliquait qu'il n'était pas opportun de promouvoir Mgr Bernier dans l'immédiat, en raison de son passé vendéen. Bernier, vexé, refusa de se rendre à Paris pour l'imposition des barrettes aux nouveaux cardinaux.

Mgr Bernier, thuriféraire du pouvoir

Bernier se retrouve à la tête du nouvel évêché d'Orléans qui regroupait alors les deux départements du Loiret et du Loir-et-Cher. Le nouvel évêque arrive à Orléans le 2 juillet 1802, en présence d'une immense foule en liesse. Bernier est radieux. Les prêtres reprennent tous la soutane, les manifestations publiques du culte réapparaissent. Mais il faut aussi en donner aux autorités civiles. La fumée de l'encens s'élève alors également vers le Premier Consul. Ainsi, dans un sermon à Saint-Paterne le 11 juillet, l'évêque ose lui attribuer ces paroles de la Genèse : *Sors de l'Égypte, car je t'ai destiné pour être le père d'une multitude de croyants !* Il reprend la même idée dans une lettre pastorale le 28 juillet, dans laquelle il décrit les maux de l'Église dans les dernières années, jusqu'au moment où *le héros que le Ciel destinait à la France vint des bords du Nil, de ces contrées où Moïse, autrefois, avait sauvé le peuple d'Israël.*



Pie VII et le cardinal Caprara

Il faut préciser que ces éloges qui frisent l'indécence intervenaient de surcroît après l'imposition par Bonaparte des 77 articles organiques. Ceux-ci grevaient l'essentiel du concordat, et l'Église ne les ratifiera jamais. Lors de leur promulgation, Bernier adressa au cardinal Caprara une large note pour les condamner... mais l'abbé Leflon, un de ses biographes, trouvera plus tard une rédaction partielle de ces articles... de la main-même de Bernier. Cruelles archives...

Lorsque les mystères de l'alchimie politique transforment le Premier Consul en empereur, un nouveau mandement politico-épiscopal vient prescrire des prières d'actions de grâces et des invocations pour la prospérité du règne de *l'héritier de Charlemagne, digne des héros du peuple juif.*

Bernier, artisan du sacre napoléonien

Dans l'ombre de Talleyrand, c'est Bernier qui est chargé de préparer le déplacement du Pape pour le sacre. Les difficultés ne manquent pas : le cérémonial du sacre, la question des articles organiques, la rébellion toujours vivace des nouveaux évêques issus des rangs des constitutionnels, et l'invitation adressée au Pape quelques jours à peine après l'exécution du duc d'Enghien.

La tactique de Bernier est la même que celle qui avait réussi dans les négociations avec les cardinaux Caprara et Consalvi : attendre la venue de Pie VII à Paris, de manière à évoquer les questions sensibles en l'absence de ses conseillers habituels. Aussi manœuvre-t-il pour exclure du voyage certains cardinaux. Mais sans y parvenir complètement.

Le sacre a lieu le 2 décembre 1804. C'est Bernier et Cambacérès qui en avaient composé le cérémonial en mêlant le rite romain du pontifical au rite français des sacres royaux. Bernier put constater que le nouvel empereur bailla pendant toute la cérémonie !

Disgrâce impériale

Il s'installe alors à Paris durant trois mois, au cours desquels il rend souvent visite à Pie VII qui réside au pavillon de Flore (partie occidentale du palais du Louvre en bordure de Seine). C'est à ce moment que la confiance dont il bénéficiait de la part de l'empereur se mue en défiance puis en hostilité. Sans doute les relations directes que Bernier voulut nouer avec le pape déplurent-elles. Et, trop assuré d'une position si élevée, il commet un impair qui précipite sa chute : dans une lettre à Portalis, datée du 22 février 1805, une note anodine révèle sa capacité d'intrigues et son indépendance du pouvoir : *Sa Sainteté est allée hier à Malmaison après son dîner. Elle en est revenue sur les 9 heures du soir ; je saurai bientôt ce dont il s'est agi.*

Bernier espionnait-il le pape ? Et non pour le compte de l'empereur ? Voilà de quoi mécontenter Fouché...

Mais l'évêque d'Orléans était aussi considéré avec mépris par Napoléon : on se servait de lui comme agent de renseignement, cette catégorie de personnes dont le pouvoir se sert quand il en a besoin, mais pour laquelle il n'a ni estime ni sympathie. Ainsi Portalis lui avait-il demandé de lui envoyer un agent pour infiltrer les chouans. Bernier lui envoya un dénommé Piquantin, qui devait être rémunéré au nombre de chouans pris, avec une prime spéciale pour Cadoudal...

Ces affaires louches n'empêchèrent cependant pas Étienne-Alexandre Bernier d'être un bon évêque. Même ses ennemis les plus acharnés ne critiquèrent jamais son action épiscopale. Eugène Vuillot (frère de Louis) témoigne en sa faveur : *Il se montrait uniquement préoccupé de ses devoirs d'évêque. Son zèle et son humilité le firent accuser d'hypocrisie. Nous préférons croire à sa sincérité (Les Guerres de Vendée, p. 467).*

Restauration du culte dans des églises profanées par la Révolution, réparation de la cathédrale, refondation du séminaire, procession de la Fête-Dieu, et bien entendu célébration pompeuse de la fête de Jeanne-d'Arc, restauration de confréries comme celle de l'adoration perpétuelle, exhortations à la pénitence à l'aube du Carême, aumônes aux miséreux, visite des hôpitaux, rétablissement des communautés religieuses – et pas seulement des sœurs de charité comme le souhaitait Napoléon – sont autant d'initiatives que l'évêque d'Orléans entreprit avec bonheur, le tout en restant *pieux, simple, régulier dans ses mœurs, remplissant tous les devoirs de son saint ministère, aimé et vénéré des fidèles* (De

Barante, *Mélanges historiques et littéraires*, t. 1, p. 271).

C'est sur cette note plus optimiste que nous quitterons Mgr Bernier.

En 1806, sa santé est ébranlée. Le 1^{er} juillet, il demande à se faire soigner à Paris. Il y part à la mi-septembre, et y meurt le 1^{er} octobre, âgé de 44 ans seulement, après une longue agonie, abandonné de tous... à l'exception du cardinal Caprara qui lui rendit visite à plusieurs reprises. Les journaux de Paris annoncent sa mort en quatre lignes. Ceux d'Orléans n'en disent pas davantage. Sa dépouille repose sous une tombe anonyme au cimetière de Montmartre.

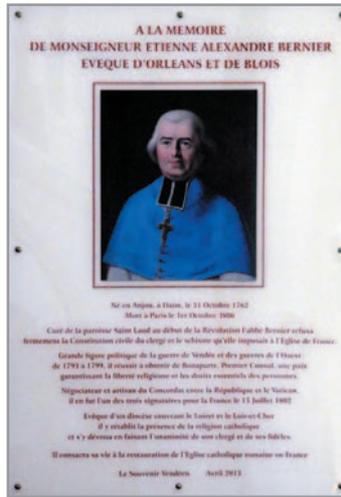
Nous ne chercherons pas à juger Mgr Bernier. Cette tâche est réservée à Dieu. Dieu merci !

Nous ne ferons qu'émettre quelques remarques sur une destinée hors du commun, dont nous sommes encore les héritiers aujourd'hui. Nous connaissons tous l'adage *Le diable porte pierre*. Et si ce diable est Mgr Bernier, les pierres qu'il a portées sont le Concordat de 1801 et la restauration de l'Église catholique en France qui s'en est suivie, et ce malgré les manœuvres et les procédés utilisés. *Qui de nous ne bénirait ce précieux concordat, qui a été, pour tout un demi-siècle déjà, le point de départ de tout ce travail, de tout ce mouvement religieux dont s'étonnera la postérité !* s'exclamait le futur cardinal Pie cinquante ans après sa signature. Nous sommes donc redevables à l'abbé Bernier de la foi qui a ainsi pu être transmise jusqu'à nous.

Enfin, les prêtres réfractaires furent nombreux en Anjou. Le plus glorieux et le plus honoré ne fut pas l'abbé Bernier, qui chercha pourtant toute sa vie à influencer et à s'immiscer dans les plus hautes sphères du pouvoir, mais un modeste curé de campagne tout à son ministère auprès de ses ouailles : l'abbé Noël Pinot. Que la méditation de ces deux destins nous aide à conformer notre vie aux vicissitudes de notre temps !

Jean de Jacquélet

Tombe anonyme de Mgr Bernier dans le cimetière de la butte Montmartre.



Plaque commémorative dans l'église Saint-Laud à Angers

